

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2016**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni le 25 novembre 2016 à 18h00 dans la salle du conseil municipal de la Mairie, sous la présidence de Rolland BALBIS Maire

**Présents** : Rose-Marie ESCARRAT, Pierre CONSTANS, Vincent VAGH, Lydie CLIQUET, Sylvie NICOLLE (de 18h30 à 20h00) , Elisa BALBIS, Brice DELAHOUCHE, Anne-Marie DEBORRE, Bertrand BUTIN, Martine FAYAUBOST, Yves VACCARI

**Absents ayant donné procuration** : Jean-Louis ROUX à Vincent VAGH, Joëlle SWANET à Brice DELAHOUCHE, Sylvie NICOLLE à Rose-Marie ESCARRAT (de 18h00 à 18 h 30)

**Absent** : Christophe GUIOL

**Secrétaire de séance** : Bertrand BUTIN

M. le Maire informe le Conseil Municipal que celui-ci est enregistré pour faciliter la rédaction du Procès-Verbal. Il indique également que les dossiers de travail ont été envoyés par voie électronique. Les Conseillers Municipaux qui le souhaitent peuvent demander un dossier en format papier.

Afin que chacun puisse suivre le déroulement du Conseil Municipal, le dossier de travail est projeté.

M. le Maire demande si le procès-verbal du précédent conseil municipal appelle des observations. Aucune observation, le Procès-verbal est approuvé.

Martine Fayaubost relève une remarque sur le cimetière. Elle s'est rendue au cimetière et, a constaté que le Columbarium acheté était un beau monument. Celui -ci a coûté 7000 € et 10 000 étaient budgétés. Elle suggère que lors du prochain budget, on conserve les 3000 € qui restent, que l'on rajoute 4000 € afin d'en acheter un deuxième identique pendant qu'il est sur le marché.

**1/ Modification des statuts de la Communauté de Commune Lacs Gorges du Verdon (CCLGV)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est demandé à la CCLGV de procéder à une modification statutaire notamment pour :

- Intégrer les nouvelles compétences conformément à la loi NOTRe du 7 août 2015,
- Intégrer 5 nouvelles communes conformément à l'arrêté préfectoral n° 45/2016-BCL du 22 juillet 2016,
- Redéfinir les modalités de répartition des sièges communautaires conformément à la loi n° 12015-264 du 9 mars 2015 portant nouvel accord local de composition des conseils communautaires.

Monsieur le Maire précise que les Conseillers Municipaux doivent se prononcer sur cette modification des statuts et que la non réponse vaut acceptation.

Pour ce dossier M. le Maire informe que lors du prochain Conseil Municipal, l'assemblée est appelée à voter pour désigner les Conseillers Communautaires. En effet, l'élargissement de la CCLGV oblige à une redistribution des sièges.

Cette élection sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal, on attend encore un dernier renseignement de la préfecture

Le principe serait :

La commune de Villecroze avait 3 sièges, et passe à 5.

Régusse à 8, et Aups 7, Tourtour 2 , les autres communes 1 siège

Suite à la démission de Martine, la préfecture a été questionnée sur le fait de savoir si c'est le scrutin de liste ou la parité qui est prépondérant. La préfecture a répondu que c'était la parité. Martine ne pouvait être remplacée que par une femme de sa liste.

Suite à la recomposition du conseil communautaire, cela change : ce sera soit 1 homme et 2 femmes soit 2 hommes et 1 femme.

Martine Fayaubost intervient en précisant que l'ensemble des conseillers communautaires ne souhaitait pas que 3 communes, ensemble, aient la majorité absolue. Il a été proposé d'adopter une autre composition de répartition que celle imposée par le préfet. D'après la loi cela est possible, mais le logiciel n'étant pas adapté, cette solution est refusée. De plus, on n'a pas demandé l'avis des 5 nouvelles communes, et, les communes qui ont 2 conseillers communautaires doivent en enlever 1, et les autres qui doivent en rajouter : on ne connaît pas la procédure pour les élire..

M. le Maire déclare que M. BACCI, Président de la Communauté de Communes, attend encore des précisions du Préfet à ce sujet, toutefois, les répartitions en nombre sont figées désormais. Les personnes élues restent élues, les chiffres sont imposés. De même, en ce qui concerne la Présidence, le Président en place reste. M BACCI préfère tout de même refaire un vote car les 5 communes qui arrivent n'auront rien décidé.

La Préfecture a des réponses pour les fusions de 2 Intercommunalité dans leur intégralité, mais pas de réponse pour les fusions d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) avec une ½ EPCI.

Il est à noter que sans réponse de notre part, cela vaut acceptation.

Au 1<sup>er</sup> janvier, on passe de 11 communes à 16.

Yves Vaccari demande des précisions sur ces élections. Celles-ci auront lieu le 9 décembre.

Rolland Balbis invite les conseillers municipaux candidats à se faire connaître afin d'établir des bulletins de vote.

Lui-même et Lydie Cliquet restent en place.

M. le Maire demande à l'assemblée l'approbation du changement des statuts :

le Conseil approuve la délibération à l'unanimité moins une abstention : Martine Fayaubost.

## **2/ Adhésion de la Communauté de Commune Lacs et Gorges du Verdon au Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit (SMO PACA THD)**

La CCLGV souhaite adhérer au très haut débit. Afin d'être légitime, il convient de demander aux communes de se prononcer sur cette adhésion.

La Communauté de Commune a déjà délibéré sur cela.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la CCLGV nous demande de délibérer sur leur décision d'adhérer au SMO PACA THB, pour l'exercice et le transfert de la compétence relative à l'article L.1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques. Cette décision des communes est nécessaire

Bertrand Butin relève qu'on nous demande d'approuver le très haut débit alors que le portable SFR ne fonctionne pas.

Rolland BALBIS informe que SFR fonctionne mal depuis 5 ans. En effet, la convention avec les pompiers et les gendarmes pour l'utilisation d'une l'antenne sur Tourtour n'a pas été payée.

Plusieurs conseillers relèvent ce problème avec le réseau SFR. Le Conseil Municipal peut faire une motion.

On la fera passer dans le journal

Bertrand BUTIN demande s'il s'agit de la fibre ou d'un autre système ?

M. le Maire nous informe que c'est un système plus performant.

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon au Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes –Côte D'azur Très Haut Débit pour la compétence en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques ;

Cette délibération de régularisation est adoptée à l'unanimité.

### **3/ Mise à disposition de personnel communal au profit de la CCLGV.**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, la CCLGV va exercer la compétence « tourisme » tel qu'il est prévu dans la Loi des réformes des collectivités territoriales de 2010 et confirmé par la loi NOTRe.de 2015.

Cette mise à disposition du personnel est pour la collecte des données pour la taxe intercommunale de séjour.

Par ailleurs, un de nos agent souhaite évoluer et a postulé. Il ne faut pas retenir un agent qui souhaite évoluer. Il s'agit de Maud qui est très impliquée dans le tourisme.

Maud sera donc à disposition de la CCLGV à hauteur de 2 jours par semaine, soit 14 h. Le salaire nous sera remboursé. Elle restera sur son poste à Villecroze pour l'été avec les brocantes, l'office, le marché foire...

L'accord est donné mais doit être validé par le Conseil Municipal.

C'est le souhait de l'agent et c'est une convention de mise à disposition.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **4/ Autorisation de recrutement en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)**

Il s'agit de Contrats ponctuels aidés.

On en a toujours fait sans délibération du Conseil Municipal, cela n'est pas obligatoire mais une délibération permet d'être dans le règlement.

On a délibéré pour les contrats d'accroissement d'activité, et Les contrats saisonniers.

On n'a pas délibéré pour les CAE ;

Sur la commune, on a plusieurs contrats aidés (Philippe Bonin, Pascal Lefebvre, Harmonie Sergi, Isabelle Luccheti, Isabelle Jeanney, ...) et il est préférable de délibérer.

Ces C.A.E sont proposés prioritairement aux collectivités territoriales, afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi

Ce sont des emplois qui ne nous coûtent pas beaucoup et les cotisations employeurs sont réduites également.

Yves VACCARI pose la question sur l'avenir de ces emplois, en quoi ils nous engagent pour la suite.

Ces contrats ne nous engagent en rien pour le « après contrat »,

La durée du contrat dépend de la personne, de son âge, de sa qualification et varie de 6 mois à 3 ans.

Ce contrat peut être renouvelé annuellement, et l'accord est suivant la situation de l'agent.

Cette délibération de régularisation est adoptée à l'unanimité.

#### **5/ Création de 1 poste d'Adjoint du patrimoine de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet**

Le Maire informe que Muriel MATHELET, adjoint du patrimoine de 2<sup>o</sup> classe, a réussi l'examen d'adjoint du patrimoine 1<sup>ere</sup> classe.

Elle nous a fait sa demande de nomination, M. Le Maire propose donc de créer le poste. Elisa BALBIS précise que c'est le seul poste du patrimoine de Villecroze.

Bertrand BUTIN demande si on supprime le poste de 2<sup>eme</sup> classe.

Pour l'instant on crée le nouveau poste, on saisit la commission technique et ensuite on supprimera l'ancien poste. Si on supprime le poste avant de nommer Muriel dans son nouveau poste, on aura un agent sans poste. Ce qui est problématique.

Ce n'est donc pas une augmentation d'effectif ;

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **6/ Autorisation de signer la convention d'adhésion auprès du CDG 83, dans le domaine de la prévoyance**

Le CDG 83 a passé un marché avec divers prestataires pour le maintien de salaire des agents ; Chaque agent est libre d'adhérer ou pas. L'offre est intéressante sur la durée. En effet, si le Conseil Municipal décide l'adhésion à cette offre, l'évolution des taux pour les agents sera : en 2016 : 2.29 %, en 2017 : 2.54 % et ensuite 2.84 %.

Pour la mairie, la somme par agent est fixe, c'est la même pour tous les agents qui adhèrent : à savoir 5.64 € par agent.

Bertrand Butin demande des précisions sur l'article 5 qui dit que le montant alloué peut représenter au maximum 100 % de la cotisation exprimée en euros.

En fait, la mairie pourrait donner plus, mais elle donne dans un souci d'équité 5.64 € par agent.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité ;

#### **7/ Agents recenseurs : rémunération**

Le Maire informe qu'en 2017, on doit faire le recensement de la population et qu'il convient de délibérer sur la rémunération des agents recenseurs.

Le tarif proposé par l'INSEE est de 1.13 € par feuille de logement, 1.25 € par bulletin,

Le SMIC horaire sera appliqué pour les heures de formation et les heures de repérage.

Par ailleurs, il convient de noter que des primes seront octroyées : 25 € pour la rigueur, 30 € pour le soin des documents rendus et 70 € pour le secteur terminé correctement  
l'Etat nous remboursera 3047 € pour la totalité du recensement.

Martine FAYAUBOST estime que le travail est important et qu'il faut que ces agents soient correctement payés ;

M. Le Maire informe que l'on peut, si on le souhaite, augmenter les bases des salaires. Cette décision appartient au Conseil Municipal.

Brice Delahoche, agent recenseur en 2012, informe que certains ne veulent pas se faire recenser, c'est compliqué et il faut retourner plusieurs fois dans des endroits quelquefois éloignés.

Martine Fayaubost dit que les déplacements ne sont pas pris en charge et que c'est quelquefois beaucoup de kilomètres.

M. le Maire admet qu'éventuellement la mairie peut donner des bons d'essence (Excepté pour le village. )

Martine Fayaubost demande si on a des candidatures :

Certaines personnes ont été pressenties. L'INSEE préconise 5 agents.

Valérie LAMBERT, Joss FAVRE, Jean François NICOLLE, Catherine PHILIBERT, et Marilyn VILANOVA ;

Si la rémunération est basée sur la dotation pour le recensement : c'est-à-dire pour la commune 3047 €, chacun aura environ 600 €, ce qui n'est pas correct, si on veut que le travail soit bien fait.

Est-ce qu'on donnera 900 € par agent ? Elisa BALBIS estime que ce n'est pas incitatif, ce n'est pas l'esprit, il faut inciter au travail.

M. le Maire relève que la prime semble plus attractive. En effet, faire 10 logements à 1.13 € cela fait 11 €, ce n'est pas beaucoup, le minimum pourrait être de 900 €.

Bertrand Butin aime l'idée de la prime. Il convient de voir. Il y a environ 400 logements ou 400 personnes par secteur ?

Pour le travail bien fait, la prime sera la même. Raymonde, coordonnateur communal sera à même de suivre l'avancée de chaque secteur (tout est informatisé)

.Lydie Cliquet demande : combien de logements a-t-on ? 400 logements à 1.13 € Ce n'est pas bien payé.

Yves VACCARI : si on a 400 logements par secteur c'est que l'on est 2000.

M. le Maire intervient : on a 1000 compteurs d'eau mais pas de bulletin individuel car des logements seront vacants

La prime va être augmentée à 150 € pour 95 % du travail fait

Cette prime est votée à l'unanimité.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **8 /Subvention exceptionnelle tennis club du parc**

Monsieur Pierre CONSTANS, Adjoint délégué aux associations, rappelle qu'au mois de mars 2016, le Tennis club n'a pas obtenu de subvention communale, son dossier n'étant pas conforme. Le dossier présentait des anomalies malgré des demandes de précisions au tennis.

Les réponses n'ont pas été données ;La subvention annuelle était de l'ordre de 2250 € .

L'équipe du tennis a démissionné, et de cette situation en a découlé une nouvelle équipe avec un nouveau bureau. Bertrand Butin et Anne Marie Deborre se sont investis dans ce travail.

Cette nouvelle équipe a assaini les finances en réduisant tous les frais. Tout le superflu a été supprimé. Aujourd'hui il reste sur le compte 4 mois de trésorerie ce qui ne permet pas de faire face aux obligations jusqu'à l'été, quand les locations de cours feront rentrer de l'argent.

Les ressources actuelles sont limitées, en effet il n'y a plus à ce jour que 17 adhérents. Les réservations de cours se font maintenant sur internet et il faut arriver à la belle saison. L'idée est que le tennis soit autosuffisant.

Il est proposé d'allouer une subvention exceptionnelle de 1500 €.

La demande semble justifiée, et est acceptée à 12 voix pour et 2 absentions : Nannie Deborre et Bertrand Butin parties prenantes s'abstenant.

Cette délibération est adoptée à 12 voix POUR et 2 absentions.

### **9 /Subvention exceptionnelle « solidarité Italie »**

M. le Maire rappelle l'action instaurée par l'Association des Maires du Var qui propose aux communes du Var de s'associer à l'élan de solidarité devant l'ampleur du tremblement de

terre survenu le 25 aout 2016 au centre de l'Italie, à la frontière du Latium, de l'Ombrie et des Marches, réduisant à l'état de ruines plusieurs villages.

Le principe avait été voté, aujourd'hui, il convient de délibérer

M. Le Maire propose au Conseil d'octroyer une subvention de 500 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité

### **10 /Décisions modificatives budget de la commune et de l'eau**

Sur proposition de Monsieur Pierre CONSTANS, 3<sup>ème</sup> adjoint, Il convient de prendre des décisions modificatives afin de régulariser certains points :

1/ sur le budget de la commune le remboursement du fonds de péréquation imposé par la DGFIP à hauteur de 12 214 € ainsi que la subvention que l'on vient de voter ;

- Le fonds de péréquation est établi par les finances publiques pour lisser. Notre prévision n'était pas en concordance avec le réel qui est de 36 096 €. Il convient de rajouter 12 214 € qui apparaissent dans cette délibération.
- La subvention de 1500 € pour le tennis ;

2/ sur le budget de l'eau et de l'assainissement

On a de nouveaux branchements et des travaux à hauteur de 9000 €, mais cela va s'équilibrer en générant des recettes supplémentaires. De plus on va installer au quartier les Esparus, une vanne de régulation qui se gère directement de la mairie.

On peut ainsi utiliser l'eau de la Colle.

Par ailleurs, la somme prévue pour la conduite fuyarde au colombier n'a pas été utilisée car a priori bien réparée. Donc on a privilégié la vanne des Esparus.

Les deux délibérations sont adoptées à l'unanimité.

### **11/ Exonération de la taxe d'aménagement pour les abris de jardin, colombiers et pigeonniers pour 2017**

Le Maire rappelle :

La taxe d'aménagement s'applique aux opérations d'aménagement et aux opérations de construction, de reconstruction et d'agrandissement des bâtiments, installations ou aménagements de toute nature soumis à un régime d'autorisation.

La loi de Finance de 2014 nous permet d'exonérer de taxe les abris de jardins, les pigeonniers, les colombiers soumis à déclaration préalable, c'est-à-dire d'une surface supérieure à 4 m<sup>2</sup> et inférieure à 20 m<sup>2</sup>.

Yves Vaccari relève que les « pool house » sont des abris de jardins.

Attention les « pool house » ne sont pas des abris de jardins.

De toute façon « le pool house » est déclaré en liaison avec la piscine.

Le Conseil Municipal décide d'appliquer l'exonération de la taxe d'aménagement pour 2017 aux abris de jardins, pigeonniers, et colombiers soumis à déclaration préalable.

## **12/ Motion de défense de nos territoires ruraux**

M. le Maire explique que M Olivier AUDIBERT-TROIN nous a écrit pour nous informer de la prise d'une MOTION de défense de nos territoires ruraux par la Communauté D'agglomération Dracénoise.

En effet cette motion est justifiée. Les dossiers pour demander des subventions sont difficiles. (L'an dernier la subvention nous a été promise, et on ne l'a pas eue et l'année d'avant on nous l'a donnée et ensuite on a dû la rembourser. )

Les petites communes doivent se prononcer et il faut que cela remonte au gouvernement.

Yves Vaccari , à l'écoute de cette motion , trouve que les « considérant » forment un amalgame de points de vue de M. AUDIBERT-TROIN . N'étant pas d'accord pour voter cette motion., il relève que certains points sont exacts, mais n'est pas d'accord sur chaque point.

Pierre Constans relève que l'Etat traverse des périodes difficiles depuis le début du quinquennat précédant et que le gouvernement actuel a cherché à faire des économies.

Yves Vaccari pense que les territoires ruraux sont suffisamment soutenus.

M. le Maire relève que par exemple le haut débit devrait être pris en charge et que l'Etat ne le fait pas. La DETR est un service public, et les infrastructures sont insuffisantes. L'Etat ne fait certains investissements que dans les lieux urbanisés. Et le haut débit en est un bon exemple

Yves Vaccari déclare que nous sommes quand même sur des territoires de « luxe »

M. le Maire ne le conteste pas, c'est d'ailleurs pour cela que l'on paye le fonds de péréquation chaque année ;

Rose Marie ESCARRAT relève également que les transports en commun ne nous desservent pas correctement.

Yves Vaccari insiste sur le fait que nous sommes une commune riche.

Rolland BALBIS explique que justement chaque année, on donne pour le fonds de péréquation la somme de 130 000 € à d'autres communes. En 2008, les subventions étaient de l'ordre de 330 000 € par an du Conseil Départemental, sans compter les subventions de l'Etat, de la Région. En 2010, on est tombé à 120 000 €. Le train de vie a baissé de 60 % et l'administré n'en souffre pas. On fait les mêmes choses avec moins d'argent, on n'y arrivera peut-être pas toujours

Yves Vaccari remarque que ce n'est pas une fracture, c'est un lissage

Pierre Constans déclare que la remarque de Yves Vaccari est acceptable, il faut alerter le gouvernement sur le problème des territoires ruraux ; On constate la dégradation de la situation.

Après avoir entendu L'exposé de M. le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 13 voix POUR et 1 CONTRE d'adopter cette motion

## **13/ questions diverses**

### **A / Droits de place : marché**

Bertrand Butin a relevé qu'un forain qui était seul, un jour de pluie, a dû payer 12 € de droit de place. (après vérification, c'était le 13 octobre dernier)

M le Maire précise : Du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars, le marché est gratuit lorsqu'il pleut, souvent on ne fait pas payer

Bertrand Butin alerte sur la fidélité de certains forains qui viennent toute l'année. Sur une idée de Magali Godano, la proposition est faite est de différencier les permanents et les non-permanents ; En effet, on définit un nombre d'absences autorisées et on se dit que le forain qui vient 45 fois dans l'année ne paie pas la place à l'année. On fait signer une feuille de présence qui permet de justifier les jours de présence

Il faut donner envie aux forains de venir, l'idée est d'être incitatif.

M. le Maire propose de redéfinir le tarif des ponctuels et de maintenir la gratuité l'hiver, et de faire une convention avec les permanents.

On va délibérer au prochain conseil municipal.

Il faudrait faire de la publicité sur les autres marchés ;

### **Maison Tardieu**

M. le Maire informe le Conseil de l'estimation des domaines pour cette maison : 105 000 €. Cette maison sera achetée tôt ou tard par la commune.

Rose Marie Escarrat relève que cette maison fait 66 m<sup>2</sup> mais que l'on achète l'emplacement.

Une question est posée sur la maison Roy ? Cette maison a été estimée à 450 000 € par les domaines, mais M. ROY l'a mise vente à 600 000 € et nous a fait une proposition à 800 000 €. Cette maison étant dans le périmètre de préemption la mairie aura l'opportunité de l'acheter tôt ou tard.

### **Sous-préfecture**

M. le Maire informe le Conseil de l'appel téléphonique du Sous-préfet de Draguignan qui lui a demandé son avis sur le rattachement de la commune à la Sous-préfecture de Brignoles. La réponse donnée est de rester rattaché à Draguignan car on est à proximité ; le Sous-préfet a demandé un écrit et M le Maire lui a adressé un courrier avec des arguments de proximité et bassin d'emploi.

Un courrier est arrivé du Préfet de Région nous informant qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, on était dans l'arrondissement de Brignoles

Floyosc, Salernes sont à Draguignan et nous nous sommes à Brignoles.

C'est l'intercommunalité qui prédomine , on fait partie de l'intercommunalité d'Aups.

Par contre que va-t-il se passer pour les communes qui nous rejoignent dans l'intercommunalité : le Bourguet, Trigance, La Martre...

Le Maire de Tourtour a passé un article dans la presse nous ferons de même.

### **AMO**

M. le Maire informe également sur la réunion du 24 novembre après midi. Les 3 candidats sont venir soutenir leur projet les uns après les autres de 13 h à 20 h  
Chacun a émis son avis, mais le vote définitif est prévu le 9 décembre, i

Le Maire invitera les conseillers municipaux à voter et à choisir définitivement pour continuer la démarche afin d'aboutir à un appel d'offre ;

Brice DELAHOCHÉ demande si le Conseil du 9 sera lourd, il semblerait que oui et dans cette optique propose une réunion préparatoire.

M. le Maire invite chacun à venir consulter les dossiers, les planches. Il est ressortit que l'oral et l'écrit ne sont pas toujours en concordance.

Martine Fayaubost relève que ce n'est pas 3 choix mais 4, on peut décider de ne rien faire, de ne pas poursuivre un projet.

M. le Maire demande de se prononcer pour un choix, et complète que sur le dossier choisi, lorsque cela sera décidé, des propositions de tranches annuelles seront faites, comme pour le vieux village.

Yves Vaccari rappelle que le premier choix est : est-ce qu'on soutient un projet ou pas ? et que le 2e choix est, si oui, lequel des 3 ?

M. Le Maire rappelle que c'est un projet de campagne et qu'Yves Vaccari lui en a reparlé. On avance. Si on veut savoir le financement, il faut avoir le principe de suivre un projet et dans ce cas on peut demander des subventions.

Et, lorsque on a un retour des subventions on verra ce que l'on peut faire

Tant que l'on n'a pas de projet, on ne peut solliciter les financements.

Quand on aura le retour des subventions on arrêtera un calendrier.

Martine Fayaubost déclare qu'il faut que l'on sache où l'on va.

Bertrand Butin propose un vote conditionnel, on choisit ce projet pour autant que l'on obtienne tant de subventions ;

M. Le Maire déclare que l'on peut, tant que le marché n'est pas signé, arrêter.

On aura perdu l'argent engagé, mais on peut arrêter.

Comment cela se passe pour le candidat retenu ?

Les architectes de l'Etat sont venus sur la commune pour des dossiers d'urbanisme et ont consulté notre projet. Renseignements pris auprès d'eux, quand on accepte le principe d'un projet, on donne 10 000 € d'avances sur les honoraires

Chacun ainsi obtient le même montant et on peut s'en tenir là.

Bertrand Butin relève que quel que soit le projet retenu, il n'est pas possible de le faire sans subventions. Les subventions deviennent une condition.

M. Le Maire informe que le partenariat public/privé est envisagé.

Martine Fayaubost s'inquiète car dans aucun des projets, l'idée du % de subvention n'est évoquée.

M. Le Maire confirme que pour cela, il faut présenter un Avant-projet Sommaire (APS).

Martine Fayaubost relève qu'il y a une prise de risque

M. le Maire certifie que pour demander et obtenir des subventions, il faut des projets globaux. Les organismes (FEDER. ADEME...) veulent des programmes complets.

On peut également temporiser jusqu'au vote du budget.

Bertrand Butin : il faut les subventions

M. le Maire: il faut prévoir cela sur un minimum de 5 ans

**Prochain Conseil Municipal 9 décembre**

Plutôt que les délibérations complètes, en dossier de travail, il est proposé aux membres du Conseil Municipal une note de synthèse, et la voie dématérialisée est choisie en priorité.  
Le Conseil Municipal approuve, Martine Fayaubost souhaite un format papier  
La séance est levée à 20 h

BALBIS Rolland, Maire	
ROUX Jean-Louis	Ayant donné procuration à VAGH Vincent
ESCARRAT Rose-Marie	
CONSTANS Pierre	
VAGH Vincent	
CLIQUET Lydie	
GUIOL Christophe	Absent
SWANET Joëlle	Ayant donné procuration à DELAHOUCHE Brice
NICOLLE Sylvie	Ayant donné procuration à ESCARRAT Rose Marie de 18 h 00 à 18 h 30
BALBIS Elisa	
DELAHOUCHE Brice	
DEBORRE Anne-Marie	
BUTIN Bertrand	
FAYAUBOST Martine	
VACCARI Yves	